Égalité
Fraternité

AGRÉMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A USAGE NON PROFESSIONNEL

Références réglementaires : *articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.*

L'organisme : CASSILLE

n° SIREN : 538 090 515

domicilié AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

76 430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

est agréé sous le numéro : **HN00911**

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (cf. verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

CASSILLE	AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	76 430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Fait à Rouen, le 23 mars 2023

Pour le Préfet de la région de Normandie et par subdélégation

Cheffe de service adjointe
Service régional de l'alimentation

Anne-Christine PAPIN